



FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT DE VAL-DAVID

Ce fonds vise à encourager les activités de développement local des entreprises de notre municipalité afin d'accroître le dynamisme de notre territoire.

ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit

- Être légalement constituée
- Avoir sa place d'affaires sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David
- Être détenue par citoyen canadien ou immigrant reçu et être résidant permanent du Québec
- Son propriétaire doit avoir au moins 18 ans
- Soumettre son entreprise à la mesure incitative au développement durable

Le projet doit répondre aux conditions suivantes

- Projet de démarrage de croissance ou d'expansion
- S'appuyer sur un plan d'affaires et les prévisions financières portant sur les deux premières années du projet qui démontre une croissance
- Démontrer la création de nouveaux emplois est un atout
- Une mise de fonds provenant du (des) promoteur (s) est obligatoire
- Tout projet d'animation économique touchant directement le développement des entreprises pourra être considéré

N.B. Les projets de secteurs à forte concurrence ou portant à controverse sont exclus.

DESCRIPTION DU FONDS

Dans un souci de développer l'offre de service, les emplois et la richesse de son territoire, la Municipalité du Village de Val-David mise sur une mesure qui incite les entreprises valdavidaises à réaliser des projets de croissance ou d'expansion.

Sont admissibles les dépenses en honoraires professionnels, d'équipement, de technologie, de construction, de rénovation et/ou de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de la première année de mise en place du projet.

L'aide financière non remboursable peut atteindre un maximum de 5 000 \$ par projet, pouvant s'élever jusqu'à 50 % du total des dépenses admissibles. L'aide financière se veut un levier au financement. Elle ne pourra se substituer à des programmes gouvernementaux existants, mais plutôt agir de façon complémentaire.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE

Remplir le formulaire de demande de financement disponible à la mairie ou téléchargeable sur : www.valdavid.com. Une fois complété et signé, il doit être transmis et accompagné de tous les documents requis par courriel : info@cdemrclarentides.org.

DOCUMENTS REQUIS

- Plan d'affaires ou de croissance (*modèles disponibles sur : www.cdemrclarentides.org*)
- États financiers des 3 dernières années ou depuis la création de l'entreprise
- Prévisions financières de 2 ans
- Fournir le formulaire accompagné d'un chèque de 150 \$ constituant les frais d'analyse de la demande



Ce programme est géré et les dossiers sont analysés grâce à la participation de la Corporation de Développement Économique de la MRC des Laurentides